

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-359/PR/MB portant affectation au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Wagfs.

n° 2016-359/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
19 mai 2016

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2016

Date du numéro
31 mai 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VULe Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au profit du Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Wagfs une parcelle de terrain respectivement situés au lotissement Dogleh d'une superficie de 532m2.

Article 2

Ladite parcelle de terrains est destinée à l'implantation d'une mosquée dénommé ALAWIYA SAYED MOHAMED ABDALLAH.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté. Le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de lesdites parcelles au Ministère des Affaires Musulmanes de la Cultures et des Biens Waqfs.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, gratuitement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH